

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

**13 novembre 2024, Salle des séances du Conseil
Régional BFC
Dijon**

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le Préfet de région (excusé), représenté par Mme Anne COSTE de CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales,

Mme la Présidente du conseil régional (excusée), représentée par M. Sylvain MATHIEU, élu régional en charge de la forêt.

Membres titulaires présents avec voix délibérative :

Blandine AUBERT (DRAAF), Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS), Michel BOURGEOIS (URACOFOR), Christian BULLE (forestiers privés de Franche-Comté), Guy BERÇOT (associations d'usagers de la forêt – fédération française de randonnée pédestre), Françoise BUSSY (Autun-Morvan-Écologie), Frédéric CAVAGNAC (chambre régionale des métiers et de l'artisanat), Franck DAVID (conseil départemental du Jura), Joseph de BUCY (forestiers privés de Bourgogne), Denis D'HERBOMEZ (industries du bois), Philippe LACROIX (CNPFF BFC), Christian LAGALICE (fédérations départementales des chasseurs), François LAVRUT (chambre régionale d'agriculture), Marie LEYS (salariés de la forêt et des professions du bois, EFA-CGC), Vincent LIEBARD (IGN, personne qualifiée n°3), Jean-Daniel MAIRE (SIDEK du Jura), Thierry MAIRE du POSET (conseil départemental du Doubs), Pierre-Jean MOREL (ONF), Pierre NAUDET (producteurs de plants forestiers), Philippe PAGNIEZ (DREAL), Émilie PHILIPPE (présidente du CNPFF BFC), Philippe PUYDARRIEUX (directeur du Parc national de forêts, personne qualifiée n°2), Philippe RUCH (ADEME), Lionel SAY (coopératives forestières), Laure SUBIRANA (associations de protection de l'environnement – FNE BFC).

Membres suppléants présents avec voix délibérative :

Éric CARTAILLER (industries du bois – scieurs résineux).

Pouvoirs : *aucun*

SOIT 28 VOIX DELIBERATIVES / 47 : QUORUM ATTEINT

Membres suppléants présents sans voix délibérative :

Isabelle BEUNICHE (associations de protection de l'environnement – FNE Bourgogne), Jean-François BOQUET (ONF), Paul-Henri MERLE (CNPF BFC).

Membres invités :

Aurore ABIBON (conseil départemental du Doubs), Philippe ALBERY (conseil départemental du Jura), Sophie BARABAS (SAFER BFC), Soraya BENNAR (CNPF), Gaël BETTINELLI (conseil départemental du Doubs), Rosane BOISTOT (CNPF), Rémi CHAMBAUD (URACOFOR), Thierry CORDUANT (PRO ETF BFC), Éric DELOBEL (les avivés de l'Est), Ludovic FABRE (directeur de chasse – les amis des bois des Vauxlannes), Béatrice FERNIOT (PETR du Doubs central), Jacky GEMINEL (CF2P LURE), Michael GOUTTEFARDE (SAFER BFC), Daniel KIELBASA (EPLEFPA de Velet), Sébastien LAVAULT (PRO ETF BFC), Marie-Astrid LOMBARD (fédération régionale des chasseurs BFC), Pierre MEUNIER (cabinet CHATON-MEUNIER), Delphine MICHAUD (FIBOIS BFC), Léa MINARD (PETR Seine-et-Tilles), Nathalie MIONETTO (FCBA), Rémi PETITRENAUD (FNB Nièvre), Amaury PITHOIS (directeur de chasse – les amis des bois des Vauxlannes), Jean-Luc SAUBLET (ADEME), Martial TAULEMESSE (FIBOIS), Valérie ZOKI (CF2P LURE).

Services de l'État :

DRAAF : Pierre ADAMI, Pierre LAMBARÉ, Catherine MERCIER, Mathieu MIRABEL, David ROCOPLAN, Lionel RAYNARD, SGAR : David CHEVRIER.

Services du Conseil régional :

Lucie BIDAL, Jean CROISEL, Danielle LAMALLE, Tristan MERRIEN.

Excusés :

André ACCARY (conseil départemental de la Saône-et-Loire), Philippe ALBERT (conseil départemental du Jura), Vincent CHAUVET (parcs naturels régionaux), Fabrice CHAUVIN (les résineux de Franche-Comté), Marie-Christine DALLOZ (conseil départemental du Jura), Gilles de CORSON (forestiers privés de Bourgogne), Laurence DERBECQ (chambre régionale de commerce et d'industrie), Anne-Catherine LOISIER (URACOFOR), Béatrix LOIZON (conseil départemental du Doubs), Jérôme MOLLARD (ONF), Lionel PIET (COFORET), Jean-Pierre RAOUT (conseil départemental de l'Yonne), Florence SANDOZ (conseil régional), Laurent SEGUIN (parc naturel régional du Ballon des Vosges).

Introduction

M. MATHIEU ouvre la séance. Il rappelle que la filière forêt-bois est une filière de premier plan en Bourgogne-Franche-Comté. La région est une des plus belles régions forestières de France, avec une importante ressource forestière, des produits emblématiques comme la tonnellerie, des leaders nationaux de la transformation. Cette commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) incarne la gouvernance régionale de la filière et de ses partenaires, et son cap est fixé dans le Contrat Régional Forêt Bois. Ce document, original au niveau national, intègre le Plan Régional Forêt-Bois et le contrat stratégique de filière. Le partenariat entre État et Conseil Régional fonctionne bien. Il constate que la forêt régionale s'est trouvée confrontée depuis 2018 à une série de crises : climatiques, avec une succession de sécheresse et de canicules, économique avec les conséquences de l'épidémie de COVID et la guerre en Ukraine. Les points sur la santé des forêts se sont ainsi imposés en CRFB. Il annonce le lancement d'une étude prospective sur la filière forêt-bois, pour mettre à jour les prévisions et orientations du contrat régional forêt-bois.

Mme AUBERT présente les excuses de Mme COSTE de CHAMPERON qui ne peut être présente pour l'ouverture de la conférence, et la rejoindra en cours de séance. La filière forêt-bois est un atout majeur pour la région. La CRFB, parce qu'elle réunit l'ensemble de la filière et de ses parties prenantes, est un moment privilégié pour faire avancer les travaux en cours pour faire face aux défis de notre temps. Elle souligne le lancement d'une étude prospective sur l'avenir de la filière forêt-bois d'ici à 2040. La présentation du diagnostic initial, qui servira de base aux ateliers prospectifs territoriaux, se tiendra en mars prochain. Elle rappelle que certains maillons de la filière sont d'ores et déjà confrontés à une crise concrète. Durant toute cette année, les entreprises de travaux forestiers (ETF) se sont trouvées confrontées à des conditions climatiques exceptionnellement mauvaises pour leur activité. Elle souligne l'importance de l'accompagnement des acteurs, notamment dans ces périodes de crise, et assure que l'Etat se mobilise sur le sujet.

Approbation du compte-rendu de la CRFB du 19 mars 2024

M. ADAMI propose la validation du compte rendu de la CRFB du 19 mars 2024 aux membres présents. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Décision prise :

Compte-rendu de la précédente CRFB approuvé à l'unanimité.

Présentation du projet du nouvel arrêté régional relatif à l'emploi des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'Etat, dit arrêté MFR

M. ADAMI présente les modifications proposées par la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour la nouvelle version de l'arrêté régional MFR.

Mme SUBIRANA demande si le *Paulownia* est inscrit dans cet arrêté.

M. ADAMI précise que le *Paulownia* n'est pas inscrit dans l'arrêté MFR.

M. NAUDET remercie l'intégration d'une annexe qui permettra d'écouler les invendus de la campagne précédente, et ainsi d'éviter la destruction de ces plants. Il s'interroge sur la proposition de ne plus financer cinq essences d'accompagnement : *Picea sitchensis*, *Abies Grandis*, *Cryptomeria Japonica*, *Liriodendron tulipifera*, *Cupressus arizonica*. Ces essences peuvent apporter des solutions aux gestionnaires forestiers dans des contextes spécifiques.

M. ADAMI précise que les propositions de suppression d'essence de l'arrêté émanent directement de la filière et ont été exprimées lors de réunions qui se sont tenues au printemps 2024. Il souligne que l'arrêté MFR ne précise pas les essences autorisées ou non à la plantation, mais celles pouvant bénéficier d'aides publiques. Les propriétaires et gestionnaires restent libres de les utiliser.

M. SAY remercie pour le travail de concertation qui a présidé à l'élaboration de ce projet d'arrêté. La filière a été entendue sur certains points. Il souligne que c'est surtout le diagnostic du gestionnaire qui doit présider aux choix des essences, et qu'il convient que le gestionnaire dispose du plus large choix d'essences possibles, dans un contexte de fortes incertitudes liées aux effets du changement climatique.

M. CROISEL précise que *Liriodendron tulipifera* et *Cupressus arizonica* sont étudiés en région dans le cadre de l'implantation d'îlots d'avenir.

M. de BUCY intervient pour apporter son soutien à MM. NAUDET et SAY.

Mme MERCIER précise que dans le cadre d'une expérimentation, encadrée par un protocole expérimental reconnu et suivi, il est possible de financer la plantation d'essences non inscrites dans l'arrêté MFR.

M. BAZOT explique que la filière se trouve dans un tel contexte d'incertitude qu'il convient de laisser le plus de libertés possibles aux professionnels.

Mme BEUNICHE émet des réserves sur l'inscription dans l'arrêté MFR du robinier faux-acacia et du chêne rouge. Il faut mettre en avant la préservation des équilibres naturels plutôt que la substitution des essences, et la migration assistée.

M. NAUDET explique que le dispositif d'expérimentation est trop contraignant pour être déployé par tous les propriétaires. Il demande à disposer d'études scientifiques justifiant d'écarter ces essences de l'arrêté MFR.

M. DAVID s'interroge sur la pertinence de la suppression de l'arrêté de *Liriodendron tulipifera*.

M. SAY propose de permettre les essences citées par M. NAUDET sous réserve qu'il y ait un diagnostic pédoclimatique. Il souligne l'importance de créer des précédents sur des essences peu connues.

Mme SUBIRANA indique que les conséquences de l'introduction de nouvelles essences ne sont parfois visibles au bout d'une longue période, et il convient donc d'être particulièrement prudent.

Mme AUBERT rappelle que ces propositions sont issues d'une concertation avec la filière, et ne concernent que les essences subventionnables. Les données utilisées pour préparer cette proposition d'arrêté seront transmises. Elle rappelle que l'arrêté peut être modifié chaque année, pour intégrer les résultats des expérimentations en cours.

Concertation entre forestiers et chasseurs : l'exemple de la forêt de Vauxlannes

MM. FABRE, PITHOIS et MEUNIER présentent la démarche entreprise sur la forêt de Vauxlannes.

M. DAVID remercie pour la présentation. Face à des dégâts importants, l'augmentation des prélèvements est un levier majeur, mais existe-t-il d'autres outils ? Identifier des surfaces du type prairies internes aux massifs pour les laisser au gibier ?

M. PITHOIS souligne que le plan de chasse n'est pas le seul levier pour gérer les questions d'équilibre sylvo-cynégétique. Les pratiques de gestion doivent mieux prendre en compte la présence du grand gibier : la place des gagnages et des zones de quiétude notamment, pour moins déranger les animaux tout en évitant les effets réserves. La gestion des cloisonnements sylvicoles et des zones en herbe le long des chemins permet de fournir des ressources alimentaires au gibier, au bénéfice de la régénération forestière.

M. MEUNIER précise qu'ils ont réfléchi aux méthodes pour augmenter la disponibilité alimentaire. Ils ont également décidé de diminuer la densité de plantation pour pouvoir laisser la végétation protéger les plants. L'important est de se concerter entre forestiers et chasseurs et de combiner les approches.

Mme SUBIRANA s'interroge sur la façon d'organiser le dialogue dans le cadre d'association communale de chasse agréée (ACCA).

M. FABRE souligne les spécificités des territoires à ACCA, mais précise que le dialogue et la concertation sont des outils qui restent toujours pertinents. Les objectifs des chasseurs et des forestiers convergent, avec moins d'animaux mais en meilleure santé, et il est toujours possible de s'entendre.

M. MOREL remercie pour la qualité de la présentation et pour le travail réalisé sur le terrain. Il interroge sur le nombre de chasses en traque-affût qu'il a fallu organiser pour obtenir les résultats présentés.

M. FABRE explique que l'association de chasse a organisé 4 week-ends de traque-affût, avec 25 postés sur toute la forêt.

M. LAGALICE intervient et souligne que la méthode Brossier-Pallu, ici présentée, a ses atouts et ses inconvénients. La méthode des Indicateurs de Changement Écologique (ICE) également. Il convient donc de ne pas en imposer une plutôt qu'une autre. Il souligne que les fédérations départementales de chasse n'ont pas attendu 2018 pour se poser les questions de sécurité et d'éthique évoquées dans la présentation, ou pour évaluer les techniques de chasse les plus efficaces. La méthode Brossier-Pallu ne permet pas d'extrapoler à l'échelle d'un massif forestier, et donc d'aborder finement la question de l'équilibre sylvo-cynégétique. L'augmentation des plans de chasse est un outil pour rétablir un équilibre dégradé, mais pas le seul, et doit aller de pair avec une évolution des pratiques sylvicoles. Il rappelle qu'en forêt domaniale de Chaux, la pression du gibier est telle que les animaux ne trouvent plus assez de ressources pour se nourrir. C'est pourquoi la fédération départementale des chasseurs expérimente la mise en place de micro-prairies au sein de la forêt. Il insiste sur l'importance d'éviter la mise en place de grillages en forêt. Dans le Jura, les chasses à l'approche et la traque-affût sont encouragées depuis de nombreuses années, mais les évolutions sont parfois lentes à se diffuser sur le terrain. La méthode Brossier-Pallu ne doit pas être imposée à tous.

M. PITHOIS précise que la démarche Brossier-Pallu est une démarche de concertation, pas un outil technique de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique. Elle n'a pas vocation à s'imposer, mais se déploiera dans les territoires qui le souhaitent. Le constat est qu'elle fonctionne dans les territoires où elle est déployée. Le partage des données est au cœur de la démarche Brossier-Pallu. Il ne faut pas prendre le cas d'une parcelle pour généraliser à l'échelle d'un massif, mais au moins avoir une approche à l'échelle de la propriété. En 2023/2024, lorsque la demande d'attribution de 45 chevreuils a été formulée, l'association a produit un dossier pour justifier ce chiffre auprès de la FDC, avec la carte des enjeux, les résultats des prélèvements ICE, des inventaires réalisés sur le terrain. Le plan de chasse doit s'adapter aux conditions locales, à la hausse mais aussi à la baisse.

M. LAGALICE rappelle en effet que les attributions des plans de chasse sont du ressort des fédérations départementales de chasse. La justification des demandes d'attributions est un point très positif, car les chasseurs ne disposent généralement pas de données suffisantes de la part des forestiers, pour objectiver la nécessité de faire évoluer les plans de chasse. Il indique qu'il serait utile pour les chasseurs de notamment connaître les zones à enjeux pour la régénération naturelle.

M. BULLE souligne que les travaux engagés au niveau régional dans le cadre du comité sylvo-cynégétique sur l'identification des « zones à enjeux » n'ont jamais pu aboutir, et sont restés très superficiels, du fait notamment de la difficulté de s'entendre sur les termes et les enjeux entre forestiers et chasseurs.

Mme COSTE de CHAMPERON remercie les présentateurs et les membres de la commission pour la qualité des échanges sur ce sujet. Elle souligne que les positions ne paraissent pas complètement opposées, et se rejoignent sur des valeurs et des techniques. Il y a de la place pour des approches différenciées, et adaptées aux territoires. Elle propose que des actions exemplaires puissent être mises en valeur dans le cadre de la COP régionale, et est à l'écoute de ce que la fédération régionale des chasseurs pourra proposer. La présentation d'aujourd'hui mérite d'y figurer.

Lancement d'une étude prospective sur la filière forêt-bois

M. LAMBARÉ présente l'étude prospective consacrée à l'avenir de la filière forêt-bois d'ici à 2040 lancée le 3 octobre dernier par l'Etat, le Conseil Régional et FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté.

Mme BEUNICHE demande la confirmation que les associations environnementales seront associées aux ateliers prospectifs territoriaux.

M. LAMBARÉ confirme que les représentants locaux des organisations membres de la CRFB seront associés aux travaux dans les territoires.

M. NAUDET s'interroge sur la continuité de cette étude si le service régional de la forêt et du bois est amené à fusionner avec le service de l'économie agricole.

Mme COSTE de CHAMPERON précise que la réorganisation des services de l'Etat ne se traduira pas par une baisse de mobilisation auprès de la filière. Elle souligne que la Bourgogne-Franche-Comté est la seule région française où la filière forêt-bois a été inscrite dans les priorités de tous les préfets de département.

M. DAVID souligne l'importance d'encourager l'utilisation d'essences autochtones.

M. LAVRUT indique que les chambres d'agriculture devront être associées aux discussions dans les territoires.

M. PUYDARRIEUX indique que le Parc National de Forêts est un acteur très mobilisé sur la filière forêt-bois. Une réflexion est en cours sur l'adaptation du territoire du parc aux effets du changement climatique, et notamment la forêt. Cette démarche se déroule sur 3 ans et bénéficie d'un financement Feder suivi par le Conseil Régional. Elle mobilise la méthode Natur'Adapt. Ils ont également lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le thème de la filière bois et de l'innovation, en lien avec l'adaptation au changement climatique. Ils souhaitent être associés à cette démarche prospective.

M. SAY se réjouit du lancement de cette étude prospective. Il déplore toutefois la disparition symbolique du service régional de la forêt et du bois.

M. PAGNEZ souligne que des Parcs Naturels Régionaux sont présents dans les territoires où se dérouleront les ateliers prospectifs, et qu'il conviendra de les associer. Il indique qu'un projet de parc est en réflexion dans la Bresse.

Mme SUBIRANA indique qu'il faut tenir compte des risques posés par l'ouverture des massifs en termes de risque incendie.

M. LACROIX indique que la charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura préconise la régénération naturelle des forêts, alors que celles-ci sont ravagées par les scolytes, et que les forestiers envisagent

de diversifier les peuplements présents de sapins et épicéas. Dans ce contexte, la régénération naturelle peut apparaître comme un pari risqué. La mise en place de dessertes forestières est indispensable pour accompagner l'adaptation des forêts. Il interroge sur la possibilité d'instaurer un dégrèvement d'impôt pour les propriétaires dont des parcelles ont été détruites par les scolytes.

Bilan des aides 2024 à la filière et perspectives 2025

Mme MERCIER et MM. ADAMI, CROISEL, MERRIEN et RUCH présentent le bilan des aides versées à la filière par l'Etat, le Conseil Régional et l'ADEME en 2024 et les perspectives pour 2025.

Mme BENNAR souligne la difficulté à faire émerger des projets collectifs de desserte. Elle interroge si une évolution du cahier des charges des aides à la desserte est possible pour en tenir compte ?

M. BULLE indique que la création de nouvelles dessertes dans le Haut-Jura est rendue difficile en raison de l'opposition systématique de certains acteurs, comme la LPO sur le territoire de la zone où le grand tétras est présent.

M. MERRIEN répond qu'un bilan de l'appel à projet « desserte forestière 2024 » sera présenté quand les données seront consolidées (instruction en cours des 72 demandes déposées) et que des évolutions sont possible tout au long de la programmation 2023-2027.

M. MATHIEU souligne le soutien constant du Conseil Régional à la filière, qui tâche de maintenir ses budgets dans un contexte budgétaire tendu sans beaucoup de visibilité à ce stade.

M BAZOT s'interroge sur les engagements financiers de l'Etat, alors que les discussions sur le budget national se poursuivent. Il exprime ses craintes quant à la disparition du service régional de la forêt et du bois. Cela lui semble un mauvais signal dans ce contexte de fortes incertitudes pour la filière, et au moment où le mot forêt revient dans le nom du ministère.

Mme COSTE de CHAMPERON souligne que les débats sont toujours en cours à l'Assemblée Nationale. La filière reste toutefois au cœur des préoccupations des services de l'Etat en région.

M. MATHIEU souligne que la région a la chance d'avoir une ministre en charge des forêts qui est une élue du territoire.

Mme LAYS souligne les difficultés pour l'ONF à maintenir à jour les documents d'aménagement des forêts publiques, du fait des changements rapides causés par les ravageurs et les effets du changement climatique.

Point sur la situation sanitaire des forêts de Bourgogne-Franche-Comté

M. MIRABEL présente les observations du département santé des forêts pour la région.

Points divers

M. MATHIEU souligne les difficultés rencontrées par les ETF, particulièrement cette année où les conditions climatiques ont largement limité les temps de travail en forêt. Ces difficultés conjoncturelles viennent se cumuler à la désaffection de ces métiers.

M. SAY indique qu'il existe un groupe de travail national sur les difficultés des ETF. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues, et il pourra s'en faire le relai. Il indique que les ETF sont confrontées à des difficultés pour s'assurer, du fait des préjudices subis par ces entreprises ces dernières années.

M. NAUDET indique que les pépiniéristes sont aujourd'hui confrontés à des à-coups importants en ce qui concerne les achats de plants, ce qui rend difficile l'exercice de leur métier.

M. SAY souligne l'importance de stabiliser les dispositifs d'aides au renouvellement forestier, dont les modifications n'ont pas favorisé la bonne lisibilité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers.

Mme COSTE de CHAMPERON indique que dans le cadre des travaux en cours sur la simplification, toutes les bonnes idées sur le sujet sont à prendre, et l'Etat se tient à l'écoute des professionnels de la filière.

M. BULLE souligne la non-adaptation du dispositif actuel d'aide au renouvellement forestier aux conditions du Haut-Jura et de la futaie jardinée.

Conclusion

Mme COSTE de CHAMPERON remercie les participants et invite à poursuivre les travaux autour de cette filière.